



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2721*
19 novembre 1986

FRANCAIS

UN LIBRARY

NOV 20 1986

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2721e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 18 novembre 1986, à 15 heures

Président : Sir John THOMSON

(Royaume-Uni)

Membres : Australie

Bulgarie
Chine
Congo
Danemark
Emirats arabes unis
Etats-Unis d'Amérique
France
Ghana
Madagascar
Thaïlande
Trinité-et-Tobago
Union des Républiques
socialistes soviétiques
Venezuela

M. HOGUE
M. TSVETKOV
M. LIANG Yufan
M. ADOUKI
M. BIERRING
M. AL-SHAALI
M. OKUN
M. de KEMOULARIA
M. GBEHO
M. RABETAFIKA
Mme LAOHAPHAN
M. MOHAMMED

M. BELONOGOV
M. AGUILAR

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

La séance est ouverte à 15 h 40.

HOMMAGE AU PRESIDENT SORTANT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Tout le Conseil a une dette de reconnaissance envers mon prédécesseur, S. Exc. M. Mohammad Hussain Al-Shaali, Représentant permanent des Emirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière pondérée et bienveillante dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois d'octobre. Je sais que je me fais l'interprète de tous les membres du Conseil en lui exprimant mes remerciements pour son excellent travail.

Je serais très reconnaissant à tous les membres de vouloir bien abréger ou omettre leurs expressions de félicitations au nouveau président.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LETTRE DATEE DU 13 NOVEMBRE 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU TCHAD AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/18456)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Tchad et du Zaïre des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Adoum (Tchad) prend place à la table du Conseil; M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil va maintenant commencer l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit aujourd'hui en réponse à la requête adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Tchad auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans une lettre datée du 13 novembre 1986 (S/18456).

Le premier orateur est le représentant du Tchad. Je lui donne la parole.

M. ADOUM (Tchad) : Le Tchad, mon pays, est le pays africain voisin de la Libye qui a le plus souffert et qui souffre encore de toutes les menées subversives, déstabilisatrices, des actes d'agression et des visées expansionnistes du terroriste Colonel Kadhafi.

En violation flagrante du droit et de la coutume internationale, le régime terroriste de Kadhafi s'emploie frénétiquement à maintenir le peuple tchadien dans la guerre, depuis bientôt une génération. Les patriotes tchadiens, sous la direction éclairée du Président El-Haj Hissène Habré, animés d'une farouche détermination, luttent avec héroïsme pour défendre leur patrie, préserver leur liberté et leur dignité.

Aujourd'hui, mon gouvernement se voit, une fois encore, obligé de saisir le Conseil de sécurité eu égard à la situation extrêmement grave résultant de l'occupation d'une grande partie de notre territoire national par la Libye de Kadhafi, où des atrocités indescriptibles sont commises par l'armée libyenne. Cette saisine du Conseil est donc rendue d'autant plus indispensable qu'il y va de la survie d'une partie de notre peuple, de notre patrimoine national, de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Tchad. En effet, l'escalade libyenne au Tchad se poursuit avec plus d'acharnement que jamais.

M. Adoum (Tchad)

La région de Fada, ville située dans le nord occupé, et ses environs sont à nouveau ensanglantés. Des centaines de nos compatriotes des localités de la zone occupée tombent en ce moment sous les balles criminelles des occupants. C'est dire que, depuis quelques semaines, les populations civiles du Borkou-Ennedi-Tibesti sont la cible innocente de la machine terroriste de Kadhafi. Et pour cause? Le refus, par un sursaut nationaliste, des populations de la zone occupée de se soumettre et de se laisser embrigader par l'agresseur, Cette prise de conscience du danger libyen, ce réveil énergique des populations civiles de la zone occupée qui tentent de rejoindre le reste des Tchadiens pour faire face à l'ennemi commun, a exacerbé la folie destructrice de Kadhafi. Celui-ci, dans sa schizophrénie et ses calculs macabres et diaboliques, a entrepris, à l'aide de son armée et de ses mercenaires de la légion islamique, un massacre systématique, perpétrant un véritable génocide des populations en zone occupée.

Utilisant des moyens militaires tant terrestres qu'aériens, les troupes d'occupation, par des bombardements intensifs, détruisent, sans distinction, villes, villages et palmeraies, tout en empoisonnant les points d'eau. Ainsi les localités de Gouro, Ounianga et Gourma, totalisant des dizaines de milliers d'habitants, ont été détruites par des bombardements effectués les 8, 9 et 10 novembre 1986 par des Tupolev 22 et des Sukhoi 22 de l'armée libyenne. Des femmes, des enfants et des vieillards ont péri dans les flammes. Les 11 et 12 novembre, la zone montagneuse de Mourdia, à sept kilomètres de Fada, ainsi que les secteurs de Kouba et Worri ont été l'objet d'une attaque combinée air et terre comprenant des Tupolev 22, des Sukhoi 22 et de l'artillerie lourde des hordes sauvages de Kadhafi.

Imaginez l'horrible et pitoyable sort réservé à des populations sans défense. Massacrer des femmes, des enfants, des vieillards, n'est-ce pas un crime abominable et condamnable? N'est-ce pas un acte de lâcheté? Oui, ce sont des actes abominables et condamnables, actes de lâcheté commis par un Kadhafi aux abois, un Kadhafi qui tente désespérément de devenir totalement maître du Tchad.

Ces populations civiles prises au dépourvu sont ainsi devenues les proies faciles des meutes soldatesques libyennes et de leurs mercenaires. Acculés à la mort, face aux soldats du bourreau libyen et au désert, hommes, femmes et enfants ont choisi, les uns de se réfugier dans les montagnes, les autres d'affronter sans vivres, sans eau, les aléas et les rigueurs du désert, préférant une mort aux mains de Dieu.

M. Adoum (Tchad)

Dans le premier cas, les rigueurs du désert risquent de les conduire à une mort certaine, les points d'eau étant empoisonnés et les pistes minées. Dans le second cas, ceux qui arrivent à échapper aux feux destructeurs des criminels libyens dans les agglomérations sont traqués comme du gibier par des hélicoptères et des patrouilles terrestres pour les empêcher de rejoindre les rangs gouvernementaux aux côtés desquels ils sont résolus de combattre, car le combat libérateur est désormais plus que jamais le même. En outre, en territoire occupé et en Libye même, les ressortissants tchadiens font l'objet d'arrestations arbitraires, de sévices, de persécutions et de déportation dans des camps de concentration pour être enrôlés de force dans la légion appelée tristement islamique, cette force kadhafienne de déstabilisation.

Cette brève description est la triste réalité que vivent nos populations dans le Borkou-Ennedi-Tibesti en ce moment-même. Les actes de génocide ainsi perpétrés interpellent la conscience humaine et appellent une réponse énergique de la part de la communauté internationale pour arrêter immédiatement ces actions barbares propres à un temps que l'on croyait à jamais révolu. Devant la situation ainsi créée, mon pays, estimant que les principes énoncés universellement sont ceux à respecter, en appelle à tous les pays épris de paix, de justice et de liberté pour qu'ils l'aident à relever ce défi sans cesse renouvelé du régime terroriste et expansionniste de Tripoli.

Défi, en effet, et même mépris des principes et normes du droit international, car c'est la quatrième fois que le Gouvernement de la République du Tchad est obligé de porter une telle situation devant le Conseil de sécurité en dépit de l'appel lancé par le Président de cette instance, le 6 avril 1983, invitant les deux parties, la Libye et le Tchad, à régler leur différend sans délais injustifiés par des moyens pacifiques. Par ailleurs, même au niveau de l'Organisation de l'unité africaine, le Comité ad hoc sur le différend Tchad-Libye est délibérément bloqué depuis sa création, en 1977, par le refus du régime de Tripoli de collaborer à son action. Le Gouvernement tchadien, quant à lui, réitère son entière disponibilité à collaborer franchement et loyalement avec ce comité pour lui permettre d'accomplir le mandat qui lui est confié par le vingt-deuxième sommet de l'Organisation de l'unité africaine.

En dépit de la persistance de l'occupation de plus de la moitié de son territoire par la Libye terroriste et expansionniste, le Tchad reste confiant dans

M. Adoum (Tchad)

l'action de l'Organisation des Nations Unies pour trouver une solution juste à cette situation qui perdure, et ceci en conformité avec les principes sacro-saints contenus dans les Chartes de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine.

Et cela d'autant plus que la communauté internationale appréhende mieux aujourd'hui la nature belliqueuse et expansionniste du régime tyrannique de Tripoli, maintenant qu'il est clairement établi que la Libye de Kadhafi, terroriste et expansionniste, agresse et occupe le Tchad dans plus de la moitié de son territoire et entend poursuivre et étendre son annexion sur l'ensemble du territoire national et au-delà. Qui plus est, l'objet ultime des opérations sordides de ces jours-ci est d'anéantir tout ce qui est tchadien afin de mieux asseoir la mainmise libyenne sur le Borkou-Ennedi-Tibesti. Cet élément essentiel indique que Kadhafi est entré dans la phase active de son nouveau plan, qui est de se rendre totalement maître de la région occupée, en éliminant toute résistance ou contestation, afin de mener sans encombre la reconquête du reste du Tchad.

N'ayant pu s'assurer par la ruse, l'argent et l'intimidation la subordination des Tchadiens en zone occupée, les criminels à la solde du terroriste Kadhafi, de plus en plus excédés d'être contrés dans leurs ambitions annexionnistes, n'ont recours qu'au génocide pour faire place nette, n'épargnant que ceux qui leur font acte d'allégeance. Mais non seulement nos frères de la zone occupée ne se laissent plus embrigader, mieux, ils retournent l'arme de l'occupant contre lui.

En demandant aujourd'hui la réunion du Conseil de sécurité, le Tchad entend informer la communauté internationale de la gravité de la situation et de l'escalade des crimes commis dans la zone occupée par la Libye de Kadhafi.

Les cinq millions de Tchadiens sont capables de s'entendre et de vivre en paix à l'intérieur des frontières qui leur sont internationalement reconnues, si Kadhafi cesse son oeuvre machiavélique de vouloir dominer le Tchad. Les multiples résultats de la politique de réconciliation du gouvernement tchadien, une réconciliation d'ailleurs pleinement réalisée, sont la preuve irréfutable de la volonté et du désir des fils du Tchad de réintégrer la communauté tchadienne et de reconstruire ensemble leur patrie meurtrie par tant d'années de déstabilisation, d'agression, de guerre et des calamités naturelles. Les événements actuels en zone occupée constituent également la preuve incontestable du rejet de la domination étrangère, j'ai nommé l'hégémonisme libyen. Aussi le Tchad, soucieux de ne pas

M. Adoum (Tchad)

envenimer cette grave situation qui menace déjà d'exterminer les populations tchadiennes en zone occupée, des populations sans défense, s'en remet-il au Conseil de sécurité pour mettre tout en oeuvre, afin que les troupes d'occupation libyennes et leurs mercenaires de la légion islamique se retirent immédiatement du nord de mon pays et que le régime terroriste de Tripoli mette fin au génocide auquel il se livre depuis quelques semaines.

Enfin, mon gouvernement se réserve le droit de revenir devant le Conseil de sécurité si cette grave situation persiste.

M. ADOUKI (Congo) : Monsieur le Président, prenant la parole au moment où vous assumez la présidence de notre Conseil pour le mois de novembre, je voudrais vous exprimer le plaisir personnel que je ressens à vous voir à ce poste éminent. Votre personnalité attachante nourrie aux meilleures traditions britanniques, en particulier celle du fair-play, constitue déjà en soi un gage certain de succès pour notre Conseil, surtout en ce moment où nous sommes sollicités par des problèmes extrêmement sensibles touchant à la paix et à la sécurité internationales.

Qu'il me soit également permis d'adresser toute la reconnaissance de ma délégation à votre prédécesseur, le Représentant permanent des Emirats arabes unis, auxquels nous lient, au sein du Mouvement des pays non alignés en particulier, tant d'intérêts communs qu'il a su si admirablement défendre durant son mandat, tout en recueillant le soutien et l'admiration unanimes de tous les membres du Conseil.

La question tchadienne constitue un problème d'une actualité africaine complexe, souvent brutale, parfois précipitée.

Pays voisin et frère du Tchad, la République populaire du Congo est consciente, comme l'ensemble des autres Etats d'Afrique, des dimensions combien multiples et surtout dramatiques du problème. A travers, en effet, la succession de réunions tantôt heureuses tantôt avortées organisées par l'Organisation de l'unité africaine ou sous sa houlette, les autorités africaines délibèrent pratiquement depuis plusieurs années de la situation préoccupante persistant au Tchad et en demeurent régulièrement saisies.

Il est rassurant, nonobstant de singulières péripéties, qu'il existe sur cette question tchadienne, au sein de l'Organisation de l'unité africaine, cadre institutionnel compétent et privilégié pour en débattre, un consensus largement partagé. L'analyse, par exemple, des récents travaux du vingt-deuxième sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement, tenu au mois de juillet dernier à Addis-Abeba, confirme; et les décisions sages de l'Organisation africaine qui sanctionnent les travaux sur cette affaire restent porteuses d'espoir.

C'est le lieu de réaffirmer que la charte de l'OUA, à laquelle adhèrent pleinement les deux protagonistes, le Tchad et la Jamahiriya arabe libyenne, préconise le respect des principes relatifs au règlement pacifique des différends entre Etats Membres.

La charte africaine prescrit en effet, en harmonie avec le respect de la norme universelle, de faire usage, en cas de conflit, des procédures de négociation, de médiation, de conciliation ou d'arbitrage.

M. Adouki (Congo)

Dans cet esprit, le vingt-deuxième Sommet de l'Organisation de l'unité africaine a fort opportunément demandé que soient poursuivis, notamment, les efforts en vue de réactiver le Comité ad hoc de médiation sur le différend Libye/Tchad de manière à aider ces deux Etats frères à résoudre le différend qui les oppose.

J'observe avec satisfaction que le huitième Sommet du Mouvement des pays non alignés à Harare a exprimé son plein appui aux tentatives de l'Organisation de l'unité africaine et aux efforts de certains pays africains, telle la République populaire du Congo, pour réaliser la réconciliation nationale et instaurer, sans ingérence étrangère, une paix durable dans le respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Tchad.

Il est constant, s'agissant de mon pays, que sa disponibilité et sa coopération, s'appuyant sur le droit et sur les plus hautes valeurs morales, demeurent aujourd'hui plus qu'hier, entières.

Le Congo, individuellement et collectivement au sein de l'Organisation de l'unité africaine, continuera d'apporter activement son appui à toute contribution africaine dans la recherche de nouvelles voies de paix, d'entente et de coopération au Tchad.

Il devient urgent, et ce davantage après la déclaration que nous venons d'enregistrer, que le Comité ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine surmonte sans délai les difficultés qu'il rencontre dans l'exercice de son mandat et s'engage dans une voie résolument constructive.

Le règlement de la question tchadienne se prête remarquablement à une action de caractère régional dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine dont les activités - qui en doute? - restent compatibles avec les buts et principes des Nations Unies.

Aussi le Conseil de sécurité, en accord parfait avec les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, devrait-il en tenir compte et, dans la mesure du possible, encourager résolument l'Organisation de l'unité africaine dans ces tentatives, ces initiatives et ces efforts de réconciliation nationale afin que, comme l'a déclaré le Président du Congo, Denis Sassou Nguesso, hors de toute ingérence étrangère, le Tchad retrouve la paix, l'unité nationale et l'intégrité territoriale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Congo pour les paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant du Zaïre. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre) : Monsieur le Président, la délégation du Zaïre est heureuse de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité au cours de ce mois de novembre 1986 et de vous souhaiter plein succès dans vos travaux. Vos qualités intellectuelles et morales doublées d'une longue expérience diplomatique garantissent, à coup sûr, le succès des délibérations du Conseil au cours de ce mois. Mon pays, le Zaïre, entretient des relations excellentes avec votre pays, qui a joué un rôle historique dans le monde et qui ne peut que s'en féliciter.

Ma délégation exprime, par cette même occasion, son appréciation au Représentant permanent des Emirats arabes unis pour l'application et le dévouement dont il a fait montre durant l'exercice de ses fonctions de président du Conseil de sécurité au cours du mois d'octobre 1986.

La délégation du Zaïre voudrait livrer ici, à l'attention du Conseil de sécurité, la position de son Conseil exécutif sur la situation grave qui prévaut depuis déjà quelques années dans la partie nord du Tchad.

Le Zaïre est situé au centre même du continent africain et, ayant comme voisins neuf pays africains, il ne peut se montrer indifférent sur tout ce qui se passe non seulement en Afrique centrale mais également en Afrique tout court, et il doit également appréhender avec objectivité tous les problèmes qui surgissent dans le monde et qui menacent la paix et la sécurité internationales.

En Afrique centrale et plus particulièrement au Tchad, la communauté internationale a assisté en 1973 et, dix années plus tard, en 1983, à une remise en cause dramatique des principes du droit international, des principes énoncés tant dans la Charte des Nations Unies que dans celle de l'Organisation de l'unité africaine et, notamment, ceux ayant trait à la souveraineté, à l'indépendance politique, à l'intégrité territoriale, à la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, au non-recours à la force dans les relations entre Etats et au règlement pacifique des différends.

Autant l'article 3 de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine affirme solennellement ces principes et autant l'Article 2 de la Charte des Nations Unies précise que l'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres et invite ceux-ci à régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

La situation dramatique au Tchad constitue donc bien une menace grave à la paix, à la stabilité et à la sécurité en Afrique centrale, mais également par-dessus tout une menace grave au maintien des équilibres nécessaires sur l'ensemble du continent africain.

Le problème actuel du Tchad n'est ni plus ni moins qu'un défi lancé au droit, un défi lancé à la Charte des Nations Unies et un défi lancé à la Charte de l'Organisation de l'unité africaine. Nul pays, quelle que soit sa puissance militaire, quelles que soient ses ressources financières ou matérielles, n'a le droit de compromettre la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un autre Etat aux termes des dispositions tant de la Charte des Nations Unies que de celle de l'Organisation de l'unité africaine.

A ce propos, l'Article 51 de la Charte des Nations Unies mentionne clairement qu'

"Aucune disposition ... ne [peut porter] atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée," - et cela - "jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par des Membres dans l'exercice de [leur] droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil de sécurité ... d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales."

En effet, le Tchad a hérité de la colonisation française de frontières internationalement reconnues; celles-ci ont été violées en 1973 par l'occupation de la partie dite "Aozou", soit une superficie de 114 000 kilomètres carrés et, dix années plus tard, en 1983, par l'ensemble de la Préfecture appelée "Borkou-Ennedi et Tibesti", représentant près de la moitié du territoire du Tchad, soit une superficie de 550 000 kilomètres carrés.

Réagissant pacifiquement à cette occupation illégale de la moitié de son territoire par les forces étrangères, le Président de la République du Tchad, S. E. M. Hissein Habre, a lancé un appel à partir de Vittel, en France, où il se trouvait en conférence en 1983, au nom de l'Etat et du peuple tchadiens, à toutes les nations du monde en vue d'aider le Tchad à préserver son intégrité territoriale, sa souveraineté et son unité nationale.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

Le chef de l'Etat tchadien a, par ailleurs, exprimé sa disponibilité totale à la création des conditions qui permettront au Tchad, avec l'aide de tous ses fils, de s'engager dans la voie de l'établissement de la paix et de la réconciliation pour assurer le développement de ce pays.

Le Zaïre, fidèle à ses engagements, n'a pas hésité à porter secours au Gouvernement légitime du Tchad en y envoyant ses troupes pour faire face à la situation créée par la présence de forces étrangères et non invitées qui sont intervenues illégalement, menaçant ainsi sa sécurité, son intégrité territoriale et sa souveraineté.

Ce geste du Zaïre doit être perçu comme la manifestation la plus tangible de sa volonté de voir, à travers l'ensemble de l'Afrique, sauvegarder l'intégrité territoriale de chaque Etat africain, conformément à l'article 3 de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine.

Cette position du Zaïre a été confirmée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine qui, réunie à l'occasion de sa vingt-deuxième session à Addis-Abeba du 28 au 30 juillet 1986, a réaffirmé l'intégrité territoriale du Tchad et l'inviolabilité de ses frontières nationales, conformément à la résolution AHG/Res.16/I de l'OUA, adoptée par le premier Sommet du Caire en 1964, et a invité les deux parties au conflit à coopérer sincèrement avec le Comité ad hoc afin de lui permettre de s'acquitter de son mandat.

Les efforts de médiation et de bons offices qui ont été entrepris tant par le Président de la République du Gabon que par l'actuel Président en exercice de l'OUA, S. E. M. Denis Sassou Nguessou, ont été encouragés par les chefs d'Etat de l'OUA lors du dernier Sommet et seront poursuivis dans le sens de la réactivation du Comité ad hoc de médiation chargé d'aider les deux Etats frères du Tchad et de la Libye à résoudre les différends qui les opposent.

Ma délégation voudrait ici rendre hommage à tous les pays épris de paix et de justice qui ont jusqu'ici apporté leur concours et assistance pour permettre au Gouvernement légitime du Tchad de résister à l'agression dont il a été l'objet et faire cesser le combat en vue d'ouvrir des perspectives nouvelles pour un règlement pacifique du conflit et le rétablissement du Tchad dans tous ses droits.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

Les forces étrangères qui occupent la partie nord du Tchad et qui se livrent à des exactions de tout genre, telles que les massacres systématiques et collectifs des populations civiles innocentes de la zone occupée, telles que la déportation des populations, telles que l'incendie des palmeraies, telles que l'abattage du bétail, telles que l'enrôlement de force des hommes valides dans la légion dite "islamique", telles que l'imposition de la langue arabe dans la partie occupée contre le gré de ses habitants qui, eux, préfèrent utiliser le français et telles que la destruction de toute identité et authenticité tchadiennes en vue d'asseoir une philosophie politique proche de celle de ses occupants, toutes ces forces, dis-je, devraient se retirer du Tchad en se conformant aux nombreux appels et résolutions des Etats Membres tant de l'Organisation de l'unité africaine que de l'Organisation des Nations Unies, en vue de permettre au peuple tchadien de recouvrer son intégrité territoriale, son unité nationale et sa dignité.

Tel est l'appel que la délégation du Zaïre lance à l'endroit des forces d'occupation du Tchad.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Zaïre des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. de KEMOULARIA (France) : Monsieur le Président, je respecterai l'usage, et je le fais avec plaisir, en vous disant combien ma délégation apprécie la rigueur intellectuelle toujours teintée de finesse diplomatique que vous témoignez dans votre action à la présidence. La tradition diplomatique de votre pays alliée à votre exceptionnelle expérience personnelle sont de très bon augure pour nos travaux.

Pour sa part, l'autorité manifestée par notre collègue, l'ambassadeur Mohammad Hussain Al-Shaali, durant sa présidence, le mois précédent, mérite d'être soulignée. Elle l'a été tout à l'heure. Les résultats positifs que nous avons obtenus au cours de nos délibérations ont été, il le sait, nous le savons, en grande partie dus à son action personnelle. Qu'il en soit remercié.

Nous avons entendu avec beaucoup d'attention le représentant du Tchad. Il vient de nous exposer la situation qui prévaut aujourd'hui au nord de son pays, toujours occupé par la Libye. La population civile tchadienne souffre à nouveau de cette intervention extérieure et, cette fois, d'une manière encore plus dramatique.

Ce qui se passe au Nord du Tchad depuis plusieurs semaines n'est pas un combat entre Tchadiens. La réalité est autre. C'est un combat entre les forces d'occupation et des éléments tchadiens, sur lesquels ces forces avaient cru pouvoir s'appuyer pour tenter de légitimer leur intervention.

Nous avons ainsi appris que des non-combattants avaient été pris pour cible et, notamment, que le village de Gourma, situé à 70 km au nord-ouest de Faya, avait été détruit. Des civils auraient été abattus à cette occasion. Nous avons également appris que le village de Monou, où se trouvaient des réfugiés et des civils, aurait été mitraillé. Ces dernières exactions s'ajoutent à celles qui ont été portées à la connaissance des membres du Conseil, les 6 et 13 novembre 1985, par la délégation du Tchad. Aussi partageons-nous l'émotion de son gouvernement devant cette situation, qui est d'une grande gravité.

Le peuple tchadien n'a que trop souffert de la guerre. Il aspire à la paix. Il aspire à retrouver l'intégrité de son territoire. Il aspire enfin à pouvoir se consacrer entièrement à son développement.

Tels sont les objectifs poursuivis par le président Hissène Habré. La France souhaite ici, devant le Conseil de sécurité, rendre hommage à l'action menée par le chef de l'Etat tchadien en vue de favoriser la réconciliation nationale. Elle

M. de Kémoullaria (France)

déplore que des obstacles soient encore mis, de l'extérieur, à la marche prioritaire vers l'unité.

C'est d'ailleurs pour faire cesser les menaces et stopper l'offensive venues de l'extérieur que mon pays a mis en place, à la demande du Gouvernement tchadien et conformément à l'Article 51 de la Charte, un dispositif d'assistance militaire qui a fait la preuve de ses vertus dissuasives.

La paix au Tchad passe également par le développement. C'est pourquoi la France apporte au peuple tchadien une aide civile accrue. Elle poursuivra cette action, de même qu'elle maintiendra son effort pour permettre au Tchad, en retrouvant son unité, de résoudre durablement ses problèmes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. OKUN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Quelqu'un a dit que l'esprit réside dans la concision. Suivant votre conseil, Monsieur le Président, je me contenterai donc de vous dire tout le plaisir que nous éprouvons à vous voir à la présidence du Conseil, mais je serai ferme néanmoins. Vos qualités personnelles, que connaissent bien tous les membres du Conseil, ainsi que les traditions de votre pays, nous donnent l'assurance que nos travaux seront guidés d'une main sûre, ferme et impartiale.

La présidence de votre illustre prédécesseur, l'ambassadeur Al-Shaali, des Emirats arabes unis, s'est caractérisée par l'équité, la bonne humeur et une sensibilité constante. De l'avis de ma délégation, sa présidence est vraiment digne d'éloges, et bien dans les plus nobles traditions du Conseil, et nous sommes heureux d'y rendre hommage aujourd'hui.

La délégation des Etats-Unis estime que le Gouvernement de la troisième République du Tchad, depuis qu'il a accédé au pouvoir en 1982, a oeuvré vigoureusement à la réalisation de la réconciliation nationale. Il s'est efforcé de guérir les blessures causées par la longue guerre civile à laquelle ce pays est en proie. Il a remporté de grands succès. Le Gouvernement tchadien a accueilli des milliers d'anciens opposants et les a aidés à reprendre place dans la vie nationale du Tchad.

Comme le Représentant permanent du Tchad vient de le faire remarquer, les progrès réalisés par le Tchad sur le plan interne ont été contrecarrés par une agression militaire dirigée contre lui de l'extérieur. En 1983, en violation non

M. Okun (Etats-Unis)

seulement de la Charte des Nations Unies mais également de celle de l'Organisation de l'unité africaine, la Libye a envahi la République du Tchad et s'est emparée de près de la moitié de son territoire. L'occupation libyenne des provinces septentrionales du Tchad se poursuit aujourd'hui encore.

L'occupation, par la Libye, du Nord du Tchad ne peut persister qu'à l'aide d'un régime militaire brutal. Plusieurs milliers de soldats libyens ont construit et occupent un certain nombre de bases militaires et de terrains d'aviation sur le sol tchadien. De nombreux civils tchadiens ont été contraints de s'enfuir de leurs foyers ancestraux du Nord et de chercher refuge au sud du 16e parallèle, dans le territoire contrôlé par le Gouvernement du Tchad. Cet exode massif de réfugiés est la preuve évidente que le Gouvernement et le peuple tchadiens sont victimes d'une agression.

Un Membre de cette organisation qui prétend défendre la Charte est responsable de cette agression. L'attaque perpétrée par la Libye contre le Tchad menace non seulement son voisin plus petit mais également la paix et la stabilité d'autres pays de la région. Examinons rapidement ce qui s'est passé depuis la dernière fois que le Conseil s'est réuni pour débattre de cette question, en janvier 1985.

En février et mars 1986, des forces militaires contrôlées par la Libye, opérant à partir du territoire qu'elles avaient précédemment occupé dans le nord du Tchad, ont déclenché une grande offensive contre les postes gouvernementaux tchadiens le long et au sud du 16e parallèle. Comme on s'en souviendra, en février de cette année, le Représentant permanent de la République du Tchad a rappelé à nouveau au Conseil de sécurité l'agression militaire persistante de la Libye contre son pays en violation flagrante des résolutions des Nations Unies et de l'Organisation de l'unité africaine. Il a également fait savoir au Conseil que son gouvernement avait demandé, en vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, l'aide du Gouvernement français pour résister à cette agression.

Au cours de combats intensifs, les soldats gouvernementaux tchadiens ont repoussé toutes ces attaques, infligé de lourdes pertes aux assaillants et fait des centaines de prisonniers, y compris des soldats libyens. La Libye a riposté en envoyant un avion militaire bombarder l'aéroport de N'Djamena le 17 février.

M. Okun (Etats-Unis)

La communauté internationale vient d'apprendre qu'une nouvelle action de répression a été menée par la Libye dans le nord du Tchad. Nous croyons savoir que la dernière action libyenne n'était pas dirigée uniquement contre des unités militaires tchadiennes. Il s'agissait d'une guerre menée contre la population civile dans le nord du Tchad. La Libye bombarde des villages, tue sans discrimination des civils tchadiens et applique la politique de la terre brûlée en mettant le feu aux plantations et en décimant le bétail. Dans son mémorandum très convaincant du 13 novembre 1986, adressé au Conseil, le Représentant permanent du Tchad a qualifié ces actes libyens de génocide.

La Libye s'est efforcée de justifier son invasion, sa saisie et son occupation du nord du Tchad en prétextant qu'elle voulait appuyer un ancien régime tchadien, le gouvernement d'union nationale de transition. La fausseté de cette assertion a maintenant été prouvée par les Libyens eux-mêmes. La Libye reconnaît que le gouvernement de transition s'est effondré. La plupart de ses anciens membres se sont ralliés au Gouvernement du Tchad et se battent à présent contre l'envahisseur libyen. A Tripoli, les Libyens eux-mêmes ont blessé d'un coup de fusil le Chef du gouvernement d'union nationale de transition, Goukouni Oueddei, quand ils ont cherché à l'arrêter.

Le Tchad n'est pas une colonie de la Libye. Le Tchad est un membre indépendant, non aligné des Nations Unies. Il ne menace aucune autre nation, et encore moins la Libye. Le peuple tchadien ne veut pas de soldats libyens dans son pays. Le Tchad est un pays très pauvre. Il veut consacrer ses énergies à la reconstruction et au relèvement après une guerre civile et une catastrophe naturelle. Ses efforts dans le domaine du développement économique sont fortement gênés par les efforts qu'il doit déployer pour résister à l'agression militaire libyenne.

Dans sa lutte contre l'agression de l'extérieur, le Tchad mérite notre appui à tous. Pour son agression contre le Tchad, la Libye mérite d'être condamnée par la communauté internationale. Tous les membres de cette Organisation, s'ils croient vraiment en la Charte, devraient exiger que la Libye retire ses forces militaires du Tchad et mette fin à son agression contre un membre de cette organisation.

Les Etats-Unis appuient vigoureusement la souveraineté et l'intégrité territoriale du Tchad. Nous nous associons au Tchad pour demander qu'il soit mis fin immédiatement aux actions brutales de la Libye contre le peuple du Tchad.

M. Okun (Etats-Unis)

Nous nous associons aux autres Membres des Nations Unies qui demandent que les forces militaires libyennes se retirent rapidement du Tchad et qu'il soit bientôt mis fin à l'agression libyenne contre le Tchad.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je voudrais informer les membres du Conseil que je viens de recevoir des représentants de l'Egypte et de la Jamahiriya arabe libyenne des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Badawi (Egypte) et M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. J'espère que les travaux du Conseil seront couronnés de succès.

En outre, je ne voudrais pas manquer d'exprimer notre grande reconnaissance et notre respect à l'égard de votre prédécesseur, notre frère, S. E. l'ambassadeur Mohammad Al-Shaali, représentant des Emirats arabes unis, pour l'excellente façon dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui dans des circonstances manquant d'objectivité et pour un motif non fondé. La réunion d'aujourd'hui a lieu à l'instigation de ceux qui souhaitent semer la discorde et la confusion en Afrique et qui ont grand intérêt à perpétuer leur présence coloniale et impérialiste sur ce continent. Ceux qui ont provoqué cette réunion appuient les effusions continues de sang africain en Afrique australe et dans d'autres parties du continent; leurs monopoles poursuivent leur pillage des richesses de l'Afrique. Pour eux, diverses parties de l'Afrique sont encore un terrain de manoeuvres pour leurs soldats et un emplacement pour leurs bases militaires.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Chacun sait qu'il n'y a pas de raison à cette réunion et qu'il n'y a pas de base objective à cette discussion. Cette réunion et ce débat sont destinés à détourner l'attention de l'Afrique et du reste du monde d'un acte d'agression que l'Afrique, au plus haut niveau, a demandé aux Nations Unies d'examiner et de condamner : l'agression des Etats-Unis contre la Libye, qui doit être examinée demain par l'Assemblée générale.

Bien que nous soyons convaincus du caractère futile et superflu de la séance d'aujourd'hui, nous tenons à préciser certains faits, par respect du rôle des Nations Unies et de ses organes. Tout d'abord, le problème du Tchad est un problème interne né des vestiges du colonialisme français, comme c'est le cas dans de nombreuses autres régions du continent africain. L'Organisation de l'unité africaine (OUA) est saisie de cette question et a confié au Président de la République populaire du Congo la tâche de rechercher la réconciliation nationale entre les parties tchadiennes au conflit, représentées par 11 factions.

La situation enflammée et la guerre civile au Tchad ne sont pas d'hier. Cette situation prévaut depuis les premières années de l'indépendance, au début des années 60, époque où la France a mis en place un régime minoritaire à N'Djamena et quand le mouvement d'opposition a fait ses débuts à Nyala, au Soudan, en 1963. La guerre civile a éclaté en 1965; elle fait encore rage. Les raisons de cette guerre ont leur origine dans des luttes tribales, ethniques et religieuses, dans des ambitions idéologiques et personnelles ainsi que dans les vestiges du colonialisme dans tous les domaines. Cette guerre destructrice a eu des effets négatifs, non seulement sur le Tchad, mais aussi sur les Etats voisins, ce qui a poussé ces derniers à lancer de nombreuses initiatives pour rechercher une solution au problème.

Plusieurs conférences ont eu lieu dans le but de réaliser la réconciliation nationale. Parmi elles, je voudrais mentionner la conférence qui s'est tenue à Sebha/Benghazi, dans la Jamahiriya arabe libyenne, en 1978. Cette conférence a permis de surmonter la barrière psychologique qui s'élevait à l'époque entre le Front de libération nationale du Tchad et le Gouvernement du Tchad. Le 27 mars 1978, la Conférence de Sebha-Benghazi, a abouti à la reconnaissance mutuelle des deux parties. Les Etats voisins du Tchad - le Soudan, le Niger et la Libye - ont participé à cette conférence ainsi que les représentants du Gouvernement du Président Malloum et du Front de libération du Tchad.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Il y a eu ensuite les Conférences de Khartoum, Kano et Lagos, en 1978 et 1979. A la deuxième Conférence de Lagos, qui s'est tenue le 18 août 1979, un Accord de réconciliation nationale du Tchad a été élaboré et signé par 11 groupes, en vertu duquel un gouvernement d'union nationale de transition a été créé, le 10 novembre 1979, sous la direction de Goukouni Oueddei, qui englobait les factions rivales du Tchad. Ce gouvernement a été reconnu par l'Organisation de l'unité africaine (OUA). C'est alors qu'Hissène Habré a cherché à mettre en place un gouvernement de substitution et s'est rendu à Monrovia, Libéria, à cette fin. Mais l'OUA a refusé de le reconnaître.

Alors que tous ces efforts étaient déployés, Hissène Habré, chef de l'armée du nord au Tchad, a été le seul à ne pas accepter l'Accord et à continuer à se rebeller contre le gouvernement légitime. Il a pour cela bénéficié de l'aide du Gouvernement du Président Félix Malloum avec lequel il est parvenu à un accord à Khartoum et contre lequel, par la suite, il s'est insurgé alors qu'il occupait en août 1978 le poste de premier ministre. Habré a également rompu l'Accord de Kano, signé le 1er mars 1979, et a tenté de s'emparer du pouvoir. Enfin, il a violé l'Accord de Lagos d'août 1979, en déclenchant une révolte contre le gouvernement légitime d'union nationale de transition dont il était ministre de la défense.

Habré s'est toujours refusé à coopérer avec l'OUA. Il s'est abstenu de participer à la plupart des conférences de réconciliation convoquées par les Présidents de l'Ethiopie et du Congo, sur la demande de l'OUA, parce qu'il tenait absolument à être reconnu comme président, alors que Habré, à la première et à la deuxième Conférence de Kano - la première à laquelle j'ai participé en tant que ministre des affaires étrangères de la Libye - a insisté pour que Félix Malloum ne soit pas traité comme un chef d'Etat, mais plutôt comme le chef des forces armées tchadiennes.

Comme je l'ai déjà souligné, le scénario auquel nous assistons vise à détourner l'attention de la question de l'agression américaine contre la Libye. Ceci est manifeste. Il vise également à discréditer la Jamahiriya, à apporter davantage d'appui à Hissène Habré et à légitimer un régime qui ne contrôle pas le Tchad, qui n'est pas reconnu par le peuple du Tchad et qui s'appuie essentiellement sur des forces mercenaires et colonialistes.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Ceux qui prétendent aujourd'hui s'intéresser vraiment au Tchad n'ont pas manifesté autant d'intérêt lorsque ce pays a été en proie à une guerre civile. Compte tenu du fait que le Tchad est un des pays les plus pauvres au monde, ceux qui s'y intéressent tant aujourd'hui n'ont fourni comme appui que des moyens de destruction, alors que la Libye s'est tenue aux côtés du peuple tchadien dans son malheur et a conclu des accords avec ses gouvernements, en vertu desquels il leur a fourni appui et assistance étant donné les liens spirituels, culturels, géographiques, ethniques et historiques qui unissent ces deux peuples, qu'une histoire commune lie. Les Libyens et les Tchadiens ont combattu côte à côte contre le colonialisme français, tout comme ils l'avaient fait contre le colonialisme fasciste italien.

J'affirme ici que la Libye respecte pleinement le peuple tchadien et l'intégrité de son territoire. La Libye affirme qu'elle n'a aucun désir d'intervenir dans les affaires intérieures du Tchad. En quelques jours, nous avons retiré toutes nos forces du Tchad comme le Gouvernement légitime de ce pays nous l'avait demandé mais, à sa demande, nous sommes revenus aider ce gouvernement légitime, qui a été reconnu par l'OUA. Nous demandons aux autres Etats, et en particulier aux puissances coloniales qui s'ingèrent dans les affaires du Tchad, de mettre fin à leur intervention. Les luttes tribales incessantes au Tchad et la présence permanente de forces coloniales et mercenaires dans ce pays, ainsi que l'intervention des puissances coloniales françaises et américaines au Tchad, ne peuvent que compliquer le problème, car cette présence a des incidences négatives sur les pays voisins, dont le mien.

A la Conférence de Lagos, le peuple tchadien, y compris Hissène Habré lui-même en tant que représentant de l'armée tchadienne, a déclaré :

"Le maintien de la présence des troupes françaises constitue un obstacle dans la recherche d'une réconciliation nationale du Tchad et empêche une solution pacifique du problème tchadien. La partie tchadienne est donc convenue que le gouvernement d'union nationale de transition, une fois formé, devrait procéder à l'évacuation des troupes françaises."

(S/14378, annexe I, par. 7)

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

C'est bien ce qu'a fait le gouvernement d'union nationale de transition, et c'est sans doute cela qui a mis la France en colère et pourquoi elle a cherché à revenir dans ce pays et y est effectivement revenue.

En juillet dernier, l'OUA a demandé au Président du Congo de prendre de nouvelles initiatives. Le Président congolais s'y est effectivement employé. Des contacts ont été pris entre nous et le Président du Congo, la semaine dernière, ainsi qu'avec le Nigéria, dont le Ministre des affaires étrangères s'est rendu à Tripoli, afin de rassembler toutes les factions tchadiennes et de résoudre le problème du Tchad.

Le représentant des Etats-Unis a parlé de l'OUA. Il sait très bien quelle est la position de l'OUA vis-à-vis des Etats-Unis d'Amérique. L'OUA a toujours, au cours de ses réunions et au plus haut niveau, celui du sommet, condamné le Gouvernement américain pour son intervention en Angola et pour avoir encouragé le terroriste Savimbi. En juillet dernier, l'OUA a clairement condamné les Etats-Unis pour avoir refusé d'appliquer les résolutions envisageant un boycottage économique de l'Afrique du Sud. L'OUA a également condamné les Etats-Unis d'Amérique pour leur agression contre la Libye, question que l'Assemblée générale commencera d'examiner demain et qui a été inscrite à son ordre du jour sur la demande de l'OUA. Je ne sais pas à quelle OUA le représentant des Etats-Unis a fait allusion.

Le représentant des Etats-Unis a parlé de paix et de sécurité, et aujourd'hui l'Assemblée générale examine la situation en Amérique centrale et l'intervention américaine dans les affaires intérieures du Nicaragua. Nous parlons de paix et de sécurité alors que, jour après jour, des armes américaines meurtrières tuent le peuple palestinien et que des fonds américains servent à financer la création de colonies de peuplement dans la bande de Gaza et sur la Rive occidentale, en dépit des nombreuses résolutions des Nations Unies. Il a parlé de paix, mais qui a envahi la Grenade? Je ne pense pas que l'on puisse croire que ce sont les forces libyennes qui ont envahi la Grenade. Il a parlé du besoin de paix du Tchad. Nous sommes d'accord. Nous respectons l'intégrité territoriale du Tchad. Nous voulons la réconciliation nationale du Tchad. Nous sommes prêts à débattre de la création d'un gouvernement de réconciliation nationale dans ce pays et de toute question dont il souhaiterait débattre.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

Je citerai un proverbe arabe : "Dis-moi qui sont tes amis et je te dirai qui tu es". Qui sont les amis de Habré? Les Etats-Unis d'Amérique, ces défenseurs de la paix et de la liberté qui interviennent au Nicaragua, à la Grenade, en Afrique du Sud et en Palestine occupée. Et cet autre pays épris de paix, la France. Je ne pense pas que la France, avec son lourd héritage de colonialisme et d'exploitation, et qui possède toujours des bases et des monopoles en Afrique, s'intéresse au sort du Tchad. La France est engagée militairement au Tchad dans une guerre civile qui dure maintenant depuis sept ans. Je ne pense pas que mon ami le représentant de la France puisse nier que de nombreux soldats français ont trouvé la mort au Tibesti - et je ne pense pas qu'ils sont morts pour défendre la liberté du Tchad. Je ne parlerai pas des agents fantoches car ils ne méritent même pas qu'on les mentionne.

Cependant, je tiens à dire que nous respectons le Tchad, que nous respectons la liberté du peuple tchadien et que nous sommes tout disposés à aider le Tchad à résoudre ses problèmes et à coopérer avec le Président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

L'intervention des Etats-Unis et de la France ne peut que freiner les activités de l'OUA. L'encouragement apporté au groupe Habré pour monter ce scénario avait pour seul objectif de faire obstacle aux efforts de l'OUA.

Si nous avons tenu à exprimer nos vues devant le Conseil, c'est uniquement parce que nous sommes attachés à la mise en oeuvre de la Charte et au règlement des problèmes par les organisations régionales et parce que nous souhaitons apporter notre aide au Président de l'OUA, M. Sassou-Nguesso, le Président du Congo. Nous n'avons cependant pas l'intention de participer à toute autre discussion sur ce sujet, dont le but exclusif est de détourner l'attention de ce qui se passe à l'Assemblée générale, à savoir l'examen des actes d'agression des Etats-Unis contre la Libye et le Nicaragua.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne des félicitations qu'il m'a adressées.

Le représentant du Tchad a demandé à s'exprimer dans l'exercice du droit de réponse. Je lui donne la parole.

M. ADOUM (Tchad) : Je ne répondrai pas à toutes les allégations mensongères, fallacieuses et irresponsables du représentant de la Libye. Cependant, au langage mensonger habituel que vient de tenir le représentant du régime terroriste et expansionniste de la Libye, je voudrais répondre que si le Tchad a été amené à saisir à nouveau le Conseil de sécurité c'est qu'il existe des circonstances qui l'y obligent. Le rappel historique que vient de faire le représentant de la Libye ne cadre pas, à mon avis, avec l'objet de la présente réunion. Le représentant libyen prétend connaître l'histoire du Tchad mieux que nous. C'est totalement faux. Nous connaissons notre propre histoire mieux que quiconque. Ce n'est donc pas pour le plaisir de voir le Conseil se réunir que nous avons demandé cette réunion.

Cette quatrième saisine du Conseil découle du fait que la Libye n'a jamais cessé ses activités déstabilisatrices au Tchad. Pis encore, le régime terroriste de Kadhafi, dans ses desseins macabres d'asservir le peuple tchadien, vient de franchir un nouveau pas dans son agression en organisant le massacre systématique des populations civiles du Borkou-Ennedi-Tibesti.

Massacrer des populations civiles sans défense, quel crime! Comme je l'ai dit tout à l'heure dans mon intervention, c'est cela que nous qualifions d'acte de génocide, car l'objectif ultime du régime libyen est d'anéantir, en ces populations, toute velléité de résistance, donc toute identité tchadienne.

N'est-ce pas un affront à la communauté internationale, comme je l'ai dit tout à l'heure dans ma déclaration, que cette attitude belliqueuse? N'est-ce pas un mépris des règles du droit international que d'occuper le territoire d'un Etat indépendant et souverain en voulant l'asservir et de massacrer des populations civiles?

Qui aujourd'hui ignore encore que les troupes libyennes occupent le nord de mon pays? La présence massive des soldats libyens est irréfutable. Le représentant libyen voudrait-il, dans ces conditions, que le Tchad demande une mission de vérification des Nations Unies sur le terrain? A mon avis, le représentant libyen ferait donc mieux de reconnaître tous les torts que son gouvernement cause non seulement au Tchad mais également à l'ensemble de la communauté internationale en foulant aux pieds toute éthique morale,

M. Adoum (Tchad)

es actes de terrorisme et de génocide commandités et commis par Tripoli étant à l'opposé de la morale et du bon sens.

Nul n'est plus dupe des mensonges éhontés des représentants du régime terroriste et expansionniste de Tripoli. Si la Libye ne fait rien au Tchad, le représentant libyen peut-il alors nous dire à qui appartiennent toute l'artillerie lourde, tous ces avions bombardiers qui lâchent quotidiennement, et cela depuis le 11 novembre, des tonnes et des tonnes de bombes sur les localités du Borkou-Ennedi-Tibesti occupé ainsi que les hélicoptères et les chars? Le représentant libyen croit-il que les membres du Conseil sont dupes?

Nous maintenons donc que non seulement la Libye occupe par la force 50 000 kilomètres carrés de notre territoire, et cela depuis 1983, mais encore que cette occupation a commencé en 1972 avec ce qu'il est convenu d'appeler "la bande d'Aouzou" et qu'à l'heure actuelle les meutes soldatesques libyennes et leurs mercenaires sont en train de commettre des actes de génocide contre des populations civiles sans défense dans le Borkou-Ennedi-Tibesti occupé.

C'est pour ces raisons que mon pays a tenu à porter les derniers événements, les derniers développements à l'attention du Conseil. L'attitude libyenne qui consiste à mentir sans vergogne pour éluder la discussion du différend entre le Tchad et la Libye porte le témoignage le plus éloquent que le régime terroriste libyen n'a aucune considération ni pour la morale, ni pour la personne humaine, ni pour les règles et principes du droit international. Un tel régime mérite d'être condamné par la communauté internationale car il est une menace grave à la paix et à la sécurité de l'humanité tout entière.

J'ai entendu tout à l'heure le représentant libyen dire que son régime respecte le peuple tchadien, que son régime respecte l'intégrité du territoire international du Tchad. Si c'est le cas, je l'invite à concrétiser les paroles qu'il vient de prononcer devant cette auguste instance.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le représentant de l'Union soviétique a demandé la parole. Je la lui donne.

M. BELONOGOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Je voudrais, d'emblée, dire que les Membres de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier les membres du Conseil de sécurité, connaissent votre vaste expérience diplomatique et votre compétence, et nous savons tous fort bien que vous assumez la présidence du Conseil de sécurité non pas pour la première fois, ni la seconde, ni même la troisième, et, par conséquent, nous ne doutons pas que, comme à l'accoutumée, vous saurez vous acquitter au mieux de ces lourdes responsabilités et mener à bien les importants travaux du Conseil.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur des Emirats arabes unis, M. Al-Shaali, pour la maîtrise avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois d'octobre.

La délégation soviétique estime devoir exposer sa position sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Ainsi qu'il ressort des interventions que nous venons d'entendre pendant l'examen du problème en question, deux courants de pensée se sont dessinés. L'un, celui de l'Organisation de l'unité africaine, s'attache à poursuivre les efforts pour parvenir à la réconciliation nationale des différents groupes au Tchad, sans aucune intervention extérieure. Nous appuyons cette position. Il en est une autre : elle consiste à utiliser la question du Tchad à des fins politiques bien déterminées, qui n'ont que fort peu de rapport avec une véritable réconciliation nationale dans ce pays. Cette deuxième ligne de pensée s'efforce de donner aux réunions du Conseil de sécurité une orientation nettement antilibyenne.

Pourquoi, subitement, le Conseil de sécurité a-t-il été convoqué d'urgence? La réponse est tout à fait évidente : c'est que demain, l'Assemblée générale va aborder l'examen d'une question extrêmement grave, la violation de la paix et de la sécurité internationale par suite de l'attaque militaire lancée par les Etats-Unis contre la Libye. Essayer de détourner l'attention de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale de la question de l'agression contre la Libye, c'est là et là seulement que se trouve la véritable raison de la convocation d'urgence de la présente réunion du Conseil de sécurité.

M. Belonogov (URSS)

Toutes les tirades, vociférantes mais sans fondement et injustifiées, que nous avons entendues aujourd'hui contre la Libye dans certaines interventions ne parviennent certainement pas à masquer les motifs véritables de ceux qui sont à l'origine de l'initiative d'amener une fois de plus le Conseil à examiner la question du Tchad. La présente réunion du Conseil, conformément aux vœux de ceux qui en ont demandé la convocation, n'est qu'un élément de la campagne antilibyenne déclenchée depuis longtemps déjà par les Etats-Unis d'Amérique et par certains de leurs alliés. Mais, en l'occurrence, comme par le passé, le boomerang de la désinformation frappe celui qui l'a lancé.

On sait fort bien que certains milieux, qui poursuivent des objectifs antilibyens, s'efforcent de donner un caractère d'acuité artificiel à la situation qui existe au Tchad et autour du Tchad, de faire obstacle au processus de réconciliation nationale dans ce pays et de maintenir une situation de conflit sur le continent africain. Nous estimons pouvoir dire sans ambiguïté que la situation qui s'est créée au Tchad et aux alentours est le résultat de l'intervention des puissances occidentales, avant tout des Etats-Unis et aussi de la France, qui s'efforcent de créer des tensions à la frontière libyenne. Il est devenu parfaitement évident que l'on cherche à utiliser le conflit intérieur qui existe dans ce pays africain pour réaliser des visées politiques de grande envergure et des desseins dirigés contre un autre pays africain; et l'on peut même dire que ces visées sont dirigées contre l'Afrique libre tout entière. C'est précisément pour cela que l'on méconnaît, avec beaucoup de cynisme, la position prise par l'Organisation de l'unité africaine au sujet des événements survenus au Tchad et autour de ce pays.

On tente de camoufler l'ingérence impérialiste accrue dans les affaires du Tchad par une bruyante campagne antilibyenne, mais, si l'on appelle les choses par leur nom, il faut bien constater que l'engagement militaire de bon nombre de pays occidentaux dans les affaires du Tchad, où l'on envoie sans cesse de nouveaux armements, ainsi que l'agression armée perpétrée par les Etats-Unis contre la Libye, créent une menace bien réelle et non imaginée à la paix et à la sécurité dans cette région du continent africain.

L'Union soviétique condamne catégoriquement l'escalade de l'ingérence impérialiste dans les affaires intérieures de pays africains. Ce sont là des actes

M. Belonogov (URSS)

illégaux qui menacent de déstabiliser la situation internationale et nous les condamnons. L'Union soviétique appuie les efforts que déploie l'Organisation de l'unité africaine pour obtenir un règlement pacifique de la situation au Tchad. Nous continuons à encourager un règlement du problème tchadien par les Tchadiens eux-mêmes, à l'abri de toute ingérence extérieure, particulièrement de la part de puissances qui se trouvent à des centaines, voire des milliers de kilomètres de ce pays.

L'Union soviétique partage l'opinion des pays africains selon laquelle l'examen de cette question au Conseil de sécurité ne contribue pas à sa solution, mais ne peut que rendre plus difficiles les efforts déployés dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'URSS des aimables paroles qu'il a prononcées à mon endroit.

Le représentant de la France a demandé à exercer son droit de réponse.

M. de KEMOULARIA (France) : Je dois dire que j'ai écouté le représentant de la Libye avec l'attention qu'il mérite. Il m'a donné l'impression d'avoir divisé son intervention, non sans humour - je parle de la sienne -, en trois parties : d'abord un rappel historique assez imaginatif, primitif parfois, des événements du passé ou du colonialisme, du pillage des monopoles, de l'impérialisme, toutes notions qui devraient le rendre prudent lorsqu'il accuse certains de manquer d'objectivité. Puis, il a attaqué sur d'autres terrains, et il est passé de l'Angola à la Palestine et je passe - pour ne pas allonger mon intervention - sur les autres terrains sur lesquels il a voulu se placer. Et puis, il a affirmé, avec un certain manque de conviction apparente, la pureté des intentions de son pays vis-à-vis du Tchad.

Je voudrais simplement lui rappeler que nous avons passé un accord avec son pays, qu'il a été entendu qu'il y aurait une évacuation simultanée. La France a évacué. Elle a respecté cet accord. La Libye ne l'a pas fait. Elle est toujours présente sur une partie du territoire tchadien qui ne lui appartient pas.

Alors, je voudrais rappeler à mon excellent ami le représentant de la Libye qu'il serait facile de régler le problème. Que la Libye évacue la partie du Tchad qu'elle occupe, qu'elle respecte le territoire tchadien dans ses frontières reconnues; je suis convaincu alors que le Gouvernement tchadien n'aura plus à faire appel à l'aide militaire et à la solidarité de son allié, la France; et qu'il soit convaincu alors que le Tchad, ayant retrouvé l'intégrité de son territoire, nos soldats seront heureux de retourner dans la mère patrie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le représentant des Etats-Unis a demandé à exercer son droit de réponse.

M. OKUN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Le Conseil a pris l'habitude d'entendre les représentants de la Libye exploser contre mon pays dans toutes les directions. Aujourd'hui, il a encore une fois subi des propos qui portaient sur tout, sauf sur la question dont le Conseil est saisi. Cependant, je tiens à remercier le représentant de la Libye d'avoir mentionné une chose, à savoir qu'il y aura demain un débat à l'Assemblée générale. J'espère que ce débat jouira d'une large participation, parce que mon gouvernement a l'intention d'expliquer clairement et en détail le rôle que joue la Libye en tant que banquier du terrorisme international. Nous avons hâte de participer à ce débat.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le représentant du Tchad a demandé à exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

M. ADOUM (Tchad) : J'aimerais simplement faire remarquer au représentant de l'Union soviétique qu'il n'existe aucune connexion entre la réunion que nous tenons et le point 142 inscrit à l'ordre du jour de la quarante et unième session.

En effet, le Gouvernement de la République du Tchad a demandé une réunion du Conseil de sécurité pour examiner la situation extrêmement grave qui prévaut en ce moment dans le nord occupé. On ne le répétera jamais assez parce que, comme nous l'avons dit tout à l'heure dans notre déclaration, il s'agit du sort des populations civiles qui sont pourchassées et bombardées quotidiennement. Les atrocités, nous l'avons dit tout à l'heure, sont indescriptibles, inhumaines - je parle des atrocités perpétrées par l'armée libyenne dans le nord occupé du Tchad. J'aimerais donc inviter le représentant de l'Union soviétique à dépasser cette position partisane tranchée, que nous venons de voir, pour ne voir objectivement que les préoccupations réelles que nous venons d'exprimer devant le Conseil de sécurité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur la liste pour cette séance.

La séance est levée à 17 h 15.